



Municipalité de Fiez

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2024

Sécurisation des garages communaux

**présenté au Conseil général de Fiez,
dans sa séance du 17 décembre 2024**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de travaux d'entretien effectués dans les deux garages attenants au local de la voirie, nous avons découvert, en effectuant quelques sondages dans le plafond en hourdis, que celui-ci était dans un état très inquiétant.

Les armatures métalliques entre les hourdis sont très rouillées et leur nombre est insuffisant pour garantir une bonne stabilité du plafond. De plus, la chape de couverture, de seulement 3cm d'épaisseur, péjore encore la situation en ajoutant du poids, sans pour autant permettre une reprise de la charge sur les murs porteurs adjacents.

Nous avons également constaté une fissuration importante des deux poteaux porteurs entre les garages.

L'exploitation passée d'une porcherie dans ces locaux est certainement à l'origine de l'oxydation des armatures métalliques.

Mesures urgentes

Au vu de l'état de cette structure, nous avons pris des mesures urgentes pour consolider les plafonds par un étayage provisoire à l'intérieur des garages.

Nous avons également informé nos locataires que les garages ne peuvent plus être utilisés jusqu'à nouvel avis.

Description des travaux envisagés

Nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs Nicod SA d'Orbe pour faire une étude pour le remplacement de ces plafonds par une dalle en béton armé.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Démontage des plafonds existants
- Création d'appuis le long du mur ouest
- Remplacement des poteaux d'appui entre les garages
- Création d'une dalle en béton armé
(stockage à l'étage du matériel communal)

Coûts:

Honoraires du bureau d'ingénieurs	Fr. 2'000.-
Mise en chantier	Fr. 1'500.-
Démolition et évacuation de la dalle à hourdis (taxes)	Fr. 7'000.-
Maçonnerie des appuis	Fr. 10'000.-
Maçonnerie de la dalle en béton armé	Fr. 16'000.-
Réserve	Fr. 5'000.-
Total (TTC)	Fr. 41'500.- =====

Financement

Le coût des travaux sera financé par la bourse communale, sans recourir à l'emprunt.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis municipal No 05/2024,
- entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le crédit pour la sécurisation des garages communaux pour un montant de Fr. 41'500.-, financé sous la forme d'un investissement attribué aux bâtiments.
- de donner décharge aux commissions de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

S. Deriaz

S. Natali Wimmer

